



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 octobre 2000

**Protection des bâtiments communaux - Appel d'offres pour la mise
en place de système anti-intrusion.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,
Mme Catherine REYSSAT

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Depuis quelques années, certains bâtiments font l'objet de dégradations et d'actes de vandalisme.

Ces agressions, qui génèrent des coûts de réparation et perturbent le fonctionnement des établissements, peuvent être considérablement limitées par la mise en place de système permettant :

- de détecter les intrusions,
- de dissuader les intrus avec des sirènes,
- de lever le doute en écoutant et en interrogeant les intrus, à distance, par inter phonie,
- d'envoyer rapidement une société de gardiennage sur place si le doute n'est pas levé.

Il vous est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres pour la mise en place de systèmes anti-intrusion dans certains locaux, plus particulièrement au niveau des écoles.

Ce dossier sera décomposé en plusieurs tranches comme suit :

- Une tranche ferme de travaux, pour les bâtiments les plus exposés, à réaliser en 2001 et 2002.
- Six tranches conditionnelles de travaux, pour les bâtiments moins exposés, à réaliser au fur et à mesure les années suivantes en fonction des nécessités.

Les crédits seront inscrits aux budgets en fonction du planning de réalisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le dossier de consultation,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert en vertu des articles 295 à 298 du code des marchés publics.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés de travaux à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON